

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2011 A BELMONTET

Le vingt-neuf novembre deux mille onze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du canton de MONTCUQ a été régulièrement convoqué pour le sept décembre deux mille onze, à quatorze heures, en séance ordinaire à la Mairie de BELMONTET

Le Président,

signé

Présents ou représentés : Mmes et MM. tous les délégués en exercice, M. SEMENADISSE étant remplacé par M. MOLES, M. VIGNALS par M. GRANDCOUR, suppléants

Excusés : Mmes LAFARGUE, RESSEGUIER, MM. BRAMAND, CARETTE, SALES

Absents : MM. LAPEZE, FIALON

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2011 à la Salle des fêtes de SAUX

✓ **SCOT de Cahors et du Sud du Lot**

○ **Périmètre du SCOT**

Monsieur le Président rappelle que l'Association de Coordination du Pays de Cahors et du Sud du Lot a initié une réflexion pour l'élaboration du SCOT à l'échelle du Pays de Cahors et du Sud du Lot élargi aux Communes des Communautés de Communes Lot-Célé et du Pays de Lalbenque.

Le périmètre du SCOT de Cahors et du Sud du Lot comprend les Communautés de Communes suivantes :

- Communauté de Communes de Castelnau-Montratier
- Communauté de Communes du Canton de Montcuq
- Communauté de Communes du Grand Cahors
- Communauté de Communes du Pays de Lalbenque
- Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble

Et les communes suivantes appartenant à la Communauté de Communes Lot-Célé :

Beauregard, Berganty, Bouziès, Cabrerets, Cénevières, Cours, Cras, Crégols, Esclauzels, Limogne-en-Quercy, Nadillac, Saint-Cernin, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Géry, Saint-Martin-de-Vers, Saint-Martin-Labouval, Tour-de-Faure, Valroufié, Vers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable au périmètre du SCOT de Cahors et du Sud du Lot.

○ **Adhésion au Syndicat Mixte**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a participé à la réflexion préalable à l'élaboration du SCOT menée par l'Association de Coordination du Pays de Cahors et du Sud du Lot.

Pour réaliser le SCOT, le Pays de Cahors et du Sud du Lot propose la création du syndicat mixte du SCOT de Cahors et du Sud du Lot.

Monsieur le Président donne lecture des projets de statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents:

De donner un avis favorable sur la création du syndicat mixte du SCOT de Cahors et du Sud du Lot, d'approuver les statuts tels que présentés ci-annexés et d'y adhérer sous réserve des dispositions de l'article L.5214-27 du CGCT.

Toutefois, M. BORREDON intervient pour souligner la sous-représentativité des communautés rurales et notamment celle de Montcuq qui ne compte que 2 délégués.

Par conséquent, et même si le conseil communautaire est favorable à l'adhésion au syndicat mixte, il décide d'émettre des réserves sur les statuts présentés. Il souhaiterait que soit ajouté un représentant supplémentaire pour les communautés rurales et des suppléants pour chaque représentant ou que les décisions soient prises à la majorité des deux tiers des voix.

✓ **Autorisation de lancement du marché « fourniture de livres » Médiathèque**

M. MAURY informe le conseil communautaire que conformément au code des marchés publics et aux seuils de procédures de mise en concurrence, un marché de fourniture des livres pour la médiathèque intercommunale de Montcuq doit être lancé.

Le montant prévisionnel du marché est estimé à 6850€ TTC et sera passé selon une procédure adaptée.

Il propose donc au Conseil de l'autoriser à consulter et à signer le marché afférent.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Donne tous pouvoirs à M. le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires, notamment lancer une consultation dans le respect du code des Marchés publics et signer le marché afférent.

✓ **Création d'un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'emploi)**

M. le Président informe les membres du Conseil Communautaire que Pierre MAESTLE, animateur multimédia à la médiathèque intercommunale de Montcuq a souhaité démissionner.

Par conséquent, il convient de recruter un salarié afin de continuer à assurer un service adapté dans notre médiathèque.

M. le Président propose de créer un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

M. le Président propose donc de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Décide de créer un poste d'animateur multimédia à la médiathèque dans le cadre du dispositif « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ».

Précise que ce contrat sera d'une durée de 6 mois avec un temps de travail fixé à 35 heures par semaine en moyenne et que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Et autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

✓ **Autorisation de signature de la convention d'exploitation pour le Transport à la demande**

M. le Président rappelle qu'il existe un service de Transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes de MONTCUQ, une ligne reliant MONTCUQ à CAHORS.

Pour l'organisation et la reconduite de ce service de Transport à la demande, il est nécessaire de signer la convention d'exploitation d'un système de Transport à la Demande avec l'entreprise RAYNAL VOYAGES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Autorise le Président à signer ladite convention.

Mme GOMES souligne le fait que ce service de transport n'est pas assez connu des habitants du territoire et qu'il serait intéressant d'obtenir des statistiques sur son utilisation.

M. le Président suggère que l'on se rapproche du transporteur pour en connaître exactement la fréquentation.

M. BORREDON ajoute qu'il faudrait diffuser l'information sur ce service proposé aux habitants du territoire de Montcuq dans la presse locale.

✓ **Plan de financement Montcuq**

La communauté de communes de Montcuq a notamment pour compétence l'aménagement des bourgs. La place des Consuls à Montcuq, qui accueille la Mairie, la Communauté de communes et divers syndicats, nécessite des travaux de mise en valeur paysagère, tout en favorisant la sécurité des piétons et l'accessibilité. Le conseil communautaire a donc décidé d'inscrire au programme d'investissement ces travaux.

Afin de mener à bien le projet, le conseil communautaire souhaite solliciter les subventions.

Ce projet sera inscrit dans la prochaine programmation du contrat de Pays de Cahors et du Sud du Lot.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général, selon le plan de financement suivant:

Coût HT :	102 246 €
Etat (DETR) (à solliciter) :	20 449 € soit 20 %
Conseil Général (FAIE - PAYS, à solliciter) :	18 550 € soit 18 % (soit 20 % de 92 754 €)
Conseil Régional (PAYS, à solliciter) :	23 188 € soit 22 % (soit 25 % de 92 754 €)
Autofinancement :	40 149 € soit 40 %

Il autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens.

✓ Questions diverses

○ *Eoliennes :*

Mme BALAT présente au conseil communautaire les différentes possibilités identifiées par la société ALSTOM, pour l'étude sur la mise en place d'éoliennes.

Les communes éventuellement concernées sont les suivantes :

Montcuq (zone non-prioritaire), Lebreil, Belmontet, Ste Croix, Valprionde, Saux, Le Boulve, Lascabanes, St Pantaléon, St Daunes et Bagat.

M. MAURY invite les communes susceptibles d'être intéressées par ce projet d'en tenir informée la communauté de communes. Il rappelle qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une information par cette société.

Mme BALAT indique au conseil qu'une autre société d'éoliennes, EOLERES, a contacté la communauté de communes pour présenter un projet.

M. FARRENY suggère qu'une réflexion globale sur l'énergie soit menée à l'échelle de la communauté de communes de Montcuq.

M. MAURY propose pour le moment de recevoir cette entreprise afin d'obtenir des informations.

○ *Pouvoirs de police spéciale :*

Mme SABEL demande à M. le Président de revenir sur la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 et notamment sur l'article 63 qui prévoit le transfert des pouvoirs de police spéciale.

Après avoir contacté la Préfecture du Lot pour plus de renseignements, M. MAZUREK précise aux membres du conseil :

Que ce transfert de pouvoirs de police spéciale concernait trois domaines de compétences: l'assainissement, l'élimination des déchets ménagers et l'accueil des gens du voyage.

Que les maires des différentes communes avaient, s'ils le souhaitaient, jusqu'au 1^{er} décembre 2011 pour notifier au Président leur refus du transfert des pouvoirs de police spéciale dans ces

compétences. A défaut, ce transfert se ferait de manière automatique et sans possibilité pour le Président de le refuser, sauf si celui-ci était élu depuis moins de 6 mois.

Toutefois parmi ces compétences, la seule dont dispose la communauté de communes de Montcuq est celle de la collecte et du traitement des déchets ménagers qu'elle délègue à un syndicat mixte (SICTOM Les Marchés du Sud Quercy). Par conséquent, n'exploitant pas directement cette compétence, les pouvoirs de police spéciale ne sont pas transférés et restent en possession des maires même à défaut d'un refus de leur part.

○ *Scène mobile :*

M. MEUNIER expose au conseil la demande du SIVU de la Haute Barguelonne d'utiliser la scène mobile de la communauté de communes pour l'organisation d'une manifestation le 29 juin 2012. Le prix de location de la scène mobile pour une association résidant sur le territoire de Montcuq est de 200€ et M. MEUNIER demande que l'on révisé le prix de cette prestation, jugé trop élevé.

M. MAURY propose que cette réflexion soit menée lors de la prochaine réunion du bureau.

○ *Travaux de la traverse de Saint Matré :*

M. BESSIERES rappelle aux membres du conseil que des travaux sont envisagés sur la traverse de St Matré et que la mairie doit financer une partie des travaux.

Il souhaiterait solliciter des subventions afin d'alléger le coût de cette opération mais ne peut le faire lui-même car la compétence appartient à la communauté de communes.

M. MAURY propose que la communauté de communes de Montcuq sollicite les subventions auprès de la Région et du Département dans le cadre du Pays de Cahors et du Sud du Lot mais ajoute qu'il ne pourra être fait une demande de DETR pour St Matré car une demande est déjà faite pour l'aménagement de Montcuq.

○ *Médiathèque:*

M. FICAT, informe que la communauté de communes a déjà reçu des candidatures pour le remplacement de Pierre MAESTLE et qu'elles sont en cours d'analyse.

Il précise également qu'une réunion sera organisée en début d'année 2012 à la médiathèque avec les bénévoles et la commission « médiathèque » afin de présenter les nouveaux agents récemment recrutés.

Au niveau de la sécurisation de la médiathèque, M. FICAT ajoute que la Commission Sécurité a donné son accord pour condamner la porte qui donne accès à l'espace multimédia et que des devis vont donc être demandés.